



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-633

PUBLIÉ LE 7 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des Ressources Humaines

75-2023-11-03-00003 - Arrêté de délégation de signature de la DRH AP-HP -
novembre 2023 (3 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-11-03-00003

Arrêté de délégation de signature de la DRH
AP-HP - novembre 2023

Arrêté portant délégation de signature

de la Directrice des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

La Directrice des Ressources Humaines de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux directeurs des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre National de Gestion du 11 janvier 2022 plaçant Madame Vanessa FAGE-MOREEL en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice des services centraux de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, directrice des ressources humaines à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu l'arrêté directeur du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté directeur du 6 juin 2023 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à **Madame Christelle CHOI**, Adjointe à la Directrice des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, à l'effet de signer, au nom de la Directrice des Ressources Humaines de l'AP-HP, tous les actes, arrêtés, décisions relevant des attributions et du fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Jeanne SOULARD**, Directrice des Projets et des Ressources,
- **Monsieur Eric CHOLLET**, Directeur du Département de la Gestion des Personnels,
- **Monsieur Eric SIMON**, Directeur du Département des Relations et Politique Sociales,
- **Monsieur Florian TAYSSE**, Directeur du Département Attractivité et Pilotage RH et du Département Développement des Compétences
- **Madame Marie AUDUBERT-QUENOT**, Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail,

à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, décisions relevant de leurs champs respectifs d'attribution, à l'exclusion des arrêtés de sanctions disciplinaires pouvant être infligées après intervention du Conseil de discipline ou les décisions de sanction ou de licenciement relevant de l'application du Code du travail s'appliquant à la gestion des gardiens d'immeuble.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Éric CHOLLET, Directeur du Département de la Gestion des Personnels** :

- Monsieur Mathieu LE POITTEVIN, Adjoint au Directeur du Département de la Gestion des Personnels, est habilité à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté ;
- Madame Marie-Claire MANGUE, attachée d'administration hospitalière hors classe, est habilitée à signer les actes relevant du domaine des compétences du bureau des Cadres dirigeants ;
- Madame Eva PIA, adjointe des cadres hospitaliers, Madame Laure FONTAINE, chargée de mission et Madame Cécile MARCHAND, IDE sont habilitées à signer les actes et pièces comptables et décisions ressortissant aux domaines de compétence du Centre de Services Partagés Retraite, Mise à disposition et Facturation des soins ATMP ;
- Madame Isabelle CORMENIER, adjointe des cadres hospitaliers est habilitée à signer les actes relevant du domaine de compétence des secrétariats du Conseil Médical Formation Restreinte et Conseil Médical Formation Plénière ;
- Madame Marie-Claire MANGUE, attachée d'administration hospitalière hors classe, Monsieur Antoine ESPIE, attaché d'administration hospitalière, Madame Fanny BERGERON, chargée de mission et Madame Isabelle CORMENIER, adjointe des cadres hospitaliers sont habilités à signer les décisions relatives à la gestion des carrières des personnels non médicaux relevant du domaine de compétence du bureau de la gestion des carrières.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Eric SIMON, Directeur du Département des Relations et Politique Sociales** :

- Madame Marion MOTTE, adjointe au Directeur du Département des Relations et Politique Sociales, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté ;

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Florian TAYSSE, Directeur du Département Attractivité et Pilotage RH et du Département Développement des Compétences** :

- Monsieur Jean Baptiste OLLIVIER, ingénieur hospitalier, ingénieur en organisation, est habilité à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers relevant du pôle contrôle de gestion sociale et organisation ;
- Madame Marine LAMOLIE, chargée de mission, adjointe au Directeur, est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers relevant du Département développement des compétences ;
- Madame Catherine BYRAMJEE-PINTO, adjointe des cadres hospitaliers, est habilitée à signer les courriers, les attestations et les pièces comptables d'une valeur inférieure à 2000€ relevant du service concours
- Madame Géraldine HELLO, adjointe des cadres hospitaliers, est habilitée à signer les courriers, les attestations et les pièces comptables d'une valeur inférieure à 2000€ relevant du service de la politique de la formation continue

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Marie AUDUBERT-QUENOT, Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail** :

- Madame Elsa FRANDJI, responsable de mission santé sécurité au travail, adjointe à la Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers, relevant de la Mission Santé et Sécurité au Travail.
- Madame Pierelle BOURSALY, responsable de la mission qualité de vie et conditions de travail, adjointe à la Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers, relevant de la Mission Qualité de Vie et Conditions de Travail.

ARTICLE 7 : Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

ARTICLE 8 : L'arrêté du 6 juin 2023 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le - 3 NOV. 2023



Vannessa FAGE-MOREEL